



COMPTE RENDU N°125 REUNION DU CABINET DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente avril à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet. Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 23 avril 2025 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 23 avril 2025 ;
3. Echanges sur la préparation des rapports à produire en 2025 ;
4. Divers.
 - A. Information sur la note à la très haute attention du Président de la République (Impact, sur l'économie nationale, de la hausse des droits de douane américains).
 - B. Point de la distribution du rapport d'évaluation 2023 aux membres du Gouvernement



C. Répartition du travail d'élaboration de la suite des résumés analytiques des plans et programmes d'investissement mis en œuvre depuis 1960.

D. Information sur le Fonds Africa 50.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 23 avril 2025.

Des amendements de fond et de forme ont été apportés au projet de compte rendu de la réunion du 23 avril 2025. Il a été adopté et sera transmis à la société Kube Technologies pour être affiché sur le site web du RPPR. Il sera archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 23 avril 2025.

Le directeur du cabinet a fait le point de l'exécution de l'unique décision issue de la réunion du cabinet du 23 avril 2025, ainsi qu'il suit.

A. Rappel de l'unique décision issue de la réunion du cabinet du 23 avril 2025.

Transmettre le résumé analytique du programme économique et financier du Congo (2004-2007), appuyé par le FMI, à la société Kube Technologies, en vue de son affichage sur le site web du RPPR.

B. Exécution de la décision au 30 avril 2025.

Le résumé analytique du programme économique et financier du Congo (2004-2007), appuyé par le FMI, a été transmis à la Société Kube Technologies..

3. Echanges sur la préparation des rapports à produire en 2025.

- rapport d'évaluation des programmes et projets publics de développement de l'exercice 2024 ;
- rapport d'évaluation à mi-parcours du PND (2022-2026) ;
- rapport sur les programmes et projets publics inachevés.

Le RPPR a introduit les échanges en rappelant que le programme des activités de l'année 2025 prévoit l'élaboration des trois (3) rapports énoncés ci-dessus. Il a posé la question de savoir si l'ambition de rédiger



ces trois (3) rapports reste de mise dans le contexte actuel, tenant d'une part, au court délai qui sépare des dates prévues pour la parution des rapports et d'autre part, à l'incertitude de disposer des ressources pour financer les missions de terrain dans les départements.

Au terme des échanges, il a été retenu que les trois (3) rapports prévus doivent être produits.

Le RPPR a ensuite orienté la réflexion sur les modalités d'organisation et de réalisation des visites devant permettre la collecte des données pour alimenter la rédaction des rapports.

Il a instruit le directeur du cabinet de prendre attache avec son homologue au ministère des finances en vue d'obtenir une autre tranche de paiement pour financer les visites de terrain.

Tout devra être mis en œuvre pour permettre le déploiement des équipes à travers les départements pendant deux (2) semaines, entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin 2025.

Le directeur du cabinet a également été instruit de présenter, à la prochaine réunion du cabinet, une première sélection des programmes et de projets de l'exercice 2024 à évaluer. Les critères à retenir pour cette sélection devront permettre d'arrêter une liste ne dépassant pas 300 programmes et projets à évaluer.

Le RPPR a demandé d'adresser des correspondances aux préfets des départements pour leur demander des listes des programmes et projets correspondants à chacune des trois (3) catégories retenues.

Il a aussi instruit chacun de retrouver les premières listes antérieurement communiquées par les préfets.

Le RPPR a également prescrit au directeur du cabinet la mission d'actualiser la liste des programmes et projets du PND (2022-2026) qu'il a commencé à élaborer en vue de la présenter à la prochaine réunion du cabinet.



4. Divers

Quatre sujets ont été abordés au titre des divers.

A. Information sur la note à la très haute attention du Président de la République (Impact, sur l'économie nationale, de la hausse des droits de douane américains).

Les deux premières parties de la note relatives à l'exposé des faits et à l'impact prévisible de la « guerre commerciale » sur l'économie congolaise avaient fait l'objet de discussion en réunion du cabinet. L'information sur la note a consisté en des commentaires sur la troisième partie (suggestions des mesures) qui avait été laissée à la discrétion du RPPR.

B. Point de la distribution du rapport d'évaluation 2023 aux membres du Gouvernement

Le directeur du cabinet a informé de l'effectivité de la distribution du rapport à quelques membres du Gouvernement, notamment les ministres d'Etat, le Ministre d'Etat directeur du cabinet du Président de la République, le Secrétaire général du Gouvernement et le Secrétaire général de la Présidence de la République. La distribution aux autres membres du gouvernement est en cours.

C. Répartition du travail d'élaboration de la suite des résumés analytiques des plans et programmes d'investissement mis en œuvre depuis 1960.

Le RPPR a confié au directeur du cabinet et au conseiller aux programmes et politiques économiques la mission de recenser tous les programmes économiques et financiers du Congo, appuyés par le FMI, mis en œuvre depuis 1984 et d'en dresser un inventaire.

Ainsi, il sera possible de distinguer ceux qui n'ont pas encore fait l'objet de traitement en vue de la rédaction de leurs résumés analytiques.

D. Information sur le Fonds Africa 50.

Le conseiller à la planification et à la prospective a donné des informations sur la dernière réunion du conseil d'administration du Fonds Africa 50, à laquelle elle a participé, en sa qualité d'administrateur pour le Congo.



Il est ressorti de cette réunion, tenue au début du mois d'avril 2025, que le Fonds Africa 50, qui a fait des bénéfices, a procédé à la distribution de dividendes à ses membres.

Le Congo, qui est en défaut de paiement de sa part au capital du Fonds n'a pas été retenu au nombre des bénéficiaires de ces dividendes.

Le Congo a été invité à régler la question de l'apurement de sa part au capital, au risque de perdre son siège au conseil d'administration.

En réaction à cette information, le RPPR a demandé au conseiller de suggérer au ministre en charge des finances la démarche consistant à obtenir le décompte de la part de dividendes devant revenir au Congo. Celle-ci ne devra pas être payée mais prise en compte, en diminution de la dette du Congo. Etant entendu que la part de capital déjà libérée (24 milliards FCFA) a contribué à l'atteinte des bénéfices qui permettent la distribution de dividendes aux membres du Fonds Africa 50.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 15 heures 30 minutes.

Adopté le 7 mai 2025

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

